

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 182, rue Legendre, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 14 octobre 2006
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Duval	Vice-président
M. Gautier	Vice-président
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général adjoint
M ^{me} Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} Demsar, Hamann, Julie, Lescaroux, Védrine, Simon,
M^{lle} de Confevron
MM. Adjet, du Chalard, Huwaert, Majewski, Spitzer.

Était excusé :

M. Chomette

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I - Actualités

- Une exposition sur Marie-Antoinette se tiendra du 11 octobre au début janvier 2007 aux Archives nationales
 - Les livres par Laure de La Chapelle
 - 📖 *Les 76 jours de Marie Antoinette à la Conciergerie*, par le docteur Belaiche Daninos, Ed. Actes Sud
 - 📖 *Le cœur de Louis XVII ?* par Claude Mouton Raimbault, Ed. de Chiré
 - 📖 *Oraison funèbre de Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur*, éditée par Pierre Olivier Combelles. Ed. St Rémi. B.P.80 33410 Cadillac

- De quelques falsifications, anciennes ou récentes ... *par Laure de La Chapelle*

1°/ *Hanet Cléry : Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple ...*

L'édition de 1861 comporte une illustration destinée à appuyer la thèse d'un Louis XVII qui aurait grandi subitement en 1793 : l'image montre un mur de pierres imaginaires, censées représenter les inscriptions relevées avant la destruction de la Tour. On y voit les tailles des jeunes princes marquées par la Reine : Marie Thérèse Charlotte, 4 pieds, 11 pouces ; et au dessous, 4 pieds 2 pouces ce qui suggère la taille de Louis Charles, sans que son nom soit mentionné. Par manque de place, sans doute ? Ce détail justifierait la dimension du cercueil « prévu pour une jeune fille » d'après l'entrepreneur Voisin. (Le petit Capet aurait été presque aussi grand que sa sueur !) Or, nous savons que Castelot, mais surtout Alfred Bégis pourtant partisan de la mort au Temple, nous donnent une autre mesure, : 3 ,pieds, 2 pouces, soit environ 1 m.05 ; très sûrement la taille réelle, Madame Royale ayant dit que son frère avait grossi sans prendre de croissance. Les remarquables dessins de Prieur le démontrent également : lorsque le petit bonhomme est assis, ses pieds ne touchent pas terre ! 1 pied de différence, c'est 33cm, soit le tiers de la taille d'un enfant. Voilà un excellent exemple d'un essai de falsification à l'appui de la thèse de Beauchesne ou Chantelauze

2°/ *Site Internet de Madame Chandernagor* : www.chandernggor.com/lachambre/docs/doc19.htm

Ici, la falsification est tellement criante qu'on comprend mal qu'un écrivain connu croie pouvoir tromper son public avec la manipulation aussi grossière d'un document officiel d'archives. Mme Chandernagor prétend reproduire la facture de blanchissage de la citoyenne Clouet, datée du 11 pluviôse an II, soit le 30 janvier 1794, assortie de commentaires populistes à souhait sur le linge de Louis Charles : col gris de crasse, taché de sauce au vin, caleçon jauni, dans lequel l'enfant a pissé (sic). Inutile de relever que les gens ne portaient pas de caleçon au

18^{ème} siècle (Seul Robespierre avait un caleçon de laine !).

L'ennui, c'est qu'il n'y a pas de facture de blanchissage en date du 11 pluviôse au nom de Charles (nom donné au Temple au fils Capet). En bas de page, la facture du linge de Tison (linge de Tison du même jour) a été remplacée par un montage de la facture du 23 pluviôse concernant Charles. La liste est bien celle du décadi suivant (11 février 1794) ; nous en conserverons l'orthographe Linge de Charles du même jour :

4 chemises	3 mouchoirs de batiste
3 boné de coton	1 bendau
1 linge de garde robe (<i>prédécesseur de notre actuel papier toilette</i>)	1 per de bas a racomodé
1 serviette	

Pour que chacun puisse constater de visu la falsification, je joins les photocopies suivantes :

- site de Mme Chandernagor, sous le titre - bien trouvé – « De l'histoire au roman : images et archives »
- agrandissement de la facture falsifiée
- facture officielle du 11 pluviôse F/4/1321 (et non F/4/1312)
- facture officielle du 23 pluviôse F/4/ 1321 (et non F/4/ 1312)

A chacun de juger...

- Actualité diverses par *Claude Julie*

➤ Les CD et DVD :

1°/ Un disque compact intitulé « *Marie-Antoinette, Plaisir d'Amour, ses musiques préférées* » comportant 21 titres d'une durée de 72'42, qui vont de François Boieldieu à Mozart, dont *C'est mon ami* de notre Reine elle-même. Les interprètes en valent la peine : Yvonne Printemps, Janine Micheau, etc. ... (EMI Classics 00 946 366269 25-9,99 €)

2°/ « *La petite musique de Marie-Antoinette* », film d'Olivier Simonnet, enregistré au Petit Théâtre de la Reine à Trianon (œuvres de François-Joseph Gossec et, évidemment, André-Ernest Grety, 2^{ème} musicien préféré de notre Reine après Glück). Concert dirigé par « Les agréments », sous la direction de Guy Van Waas. Ce DVD comporte également la visite du Théâtre restauré (30') ainsi qu'un bonus consacré au Théâtre depuis la Révolution (Armide Classics ARM 010, distribué par Harmonia Mundi avec l'aval du Château de Versailles ; 17,99€). Un régal à ne pas manquer.

3°/ DVD « *La galerie de glaces mise à nu* », film documentaire de Michel Quinejure. Il s'agit de la première restauration intégrale de la Galerie et de tous ses secrets historiques depuis le 17^{ème} siècle ; durée 52' plus 20 modules de chacun 4' sur les « Gestes de la restauration » d'une durée totale de 1h20'. On lève les yeux et on contemple les plafonds tels que Louis XIV les a voulus et vus. Belle promenade culturelle dans le temps, grâce au mécénat de Vinci (12M d'euros), (France Télévision distribution Warner, 19,99€).

4°/ L'INA a aussi donné l'autorisation à L.C.J. Productions de publier un grand nombre de DVD des émissions « La Caméra explore le temps » de notre regretté André Castelot et d'Alain Decaux, dont :

- L'affaire du collier de la Reine
- Le procès de Marie-Antoinette
- La terreur et la vertu : Danton (1^{ère} partie), Robespierre (2^{ème} partie)

qui peuvent nous intéresser particulièrement, notamment concernant « notre » petit Dauphin.

➤ Les livres, un très grand nombre :

📖 *Versailles : Parc, Jardin, Trianon* (hors série du Figaro, à demander en kiosque ou directement au Figaro) ; collection « l'esprit des lieux », 7,50€. A emporter avec soi pour la visite.

📖 *Le Domaine de Marie-Antoinette*, dans la collection « Connaissance des Arts » (8€).

📖 *Le Parc de Versailles*, dans la même collection, aux mêmes conditions de vente.

📖 *L'Anthologie et Dictionnaire sur Marie-Antoinette*, par Gatriona Seth, est enfin parue dans la collection « Bouquins » de Robert Laffont. Une véritable anthologie qui rassemble de nombreux textes de grands auteurs contemporains de la Reine et d'interprètes anonymes suivi d'un Dictionnaire. Le tout est bien construit ; un monument ; recommandé vivement (malgré les pamphlets). Bibliographie de qualité, mais avec des manques surprenants. 29€, 960 pages.

📖 *Un procès en infamie* (tome II des « 76 jours de Marie-Antoinette à la Conciergerie », par Paul Belaiche-Daninos –Acte Sud, 703 pages, 24,50€.) Il fait suite à « *La conjuration de l'œillet* » dont j'ai parlé en juin dernier. Ces deux ouvrages sont très vivants car ils contiennent de nombreux dialogues, et je les trouve bien supérieurs à l'ouvrage de Lenotre « *Captivité et mort de Marie-Antoinette* ». Les deux ont obtenu le Grand Prix Jacques de Fouchier de l'Académie Française.

📖 *Marie-Antoinette, la rose écrasée* par Gérald Messadié (Archipel ; 19,95€, 426 pages). Cet ouvrage concerne surtout les derniers jours de la Reine et ne laisse pas indifférent.

📖 *Portraits de femmes, artistes et modèles de l'époque de Marie-Antoinette*, par Olivier Blanc (Éditions Didier Carpentier, 49,90€). Livre d'art comportant de très beaux portraits, dont certains peu connus.

📖 *Un couple en politique*, par José Félix (Biog. Payot ; 28€, 670 pages). Pour les inconditionnels de Louis XVI et Marie-Antoinette.

📖 *L'Absente*, par Patricia Bouchenot-Dechin (Plon , 14€, 139 pages). Il s'agit d'un roman inspiré de faits réels, et qui fait rêver.

Encore d'autres parutions dont je vous parlerai la prochaine fois, surtout de beaux livres d'Art sur Versailles. Sur Louis XVII, rien pour le moment.

J'ai aussi à vous signaler une librairie de livres anciens que je viens de découvrir. La librairie s'appelle *Jean-Michel de Laubrière, Livres Anciens et d'occasions*, 129 boulevard de Grenelle, 75015 Paris ; Tél. 01 47 34 52 80.

Beaucoup de choses intéressantes, et le propriétaire se mettra en quatre pour vous procurer le « livre rare ».

Enfin, il y aura bientôt une exposition consacrée à Marie-Antoinette à la Bibliothèque de la ville de Versailles, dans la Galerie Dorée de l'ancien Ministère de la Marine et des Affaires Etrangères.

II - Encore Bigot

par Michèle Védrine

Par son exposé de juin 2006, M. Crépin a bien fait de rouvrir le dossier Bigant – Bigot. Tout le monde est d'accord, je crois, pour penser que l'encre de la surcharge date du XVII^e siècle.

Claude BIGAUD, parfois orthographié BIGAND ou BIGANT, est de garde après le départ de Simon :

Le 2 pluviôse an II le 11 pluviôse an II le 11 ventôse an II.

Sur ses trois pouvoirs, son nom est maladroitement surchargé et transformé en BIGOT. Il prend la garde :

Le 8 germinal l le 15 prairial le 22 messidor

sans aucune modification de son nom sur les pouvoirs de ces jours là. Il sera guillotiné le 11 Thermidor, avec les Robespierriéristes.

Qui a corrigé le nom de BIGAND en Bigot ; a priori, nous avons pensé à un chercheur peu scrupuleux, partisan d'Hervagault, dont la mère s'appelait Bigot. C'est probablement faux ; il n'aurait falsifié qu'un seul pouvoir, celui de l'évasion supposée. Alors qui ? Qui a accès aux pouvoirs des Commissaires, soit au Temple, soit à la Maison Commune ? Les Municipaux. Qui a intérêt à prouver qu'il n'était pas au Temple le 2, le 11 pluviôse et le 11 ventôse ? Celui qui est de garde, justement Bigaud. Pourquoi ? Probablement, et c'est une hypothèse, pour supprimer la preuve qu'il était en contact avec un autre administrateur de police, un commissaire municipal qui en germinal était devenu « suspect », le Citoyen BAUDRAIS, que l'ordre alphabétique ou la sympathie réunissait pour le dîner du 11 pluviôse et du 11 ventôse. Or la garde montante dinait avec la garde descendante. On peut remarquer qu'à partir du 9 germinal, Bigaud reste Bigaud. Baudrais a été arrêté le 9 germinal, a sa sortie du Temple. Baudrais est certainement accusé d'un fait grave pour que l'on supprime aussi bêtement, sous l'effet de la peur, une preuve d'éventuelle collusion. Mais en regard des faits, quelqu'un a peut-être une meilleure hypothèse.

III - Mon hypothèse : Louis XVII est sorti du Temple le 3 juillet 1793 au soir

par Michel Jaboulay.(lu par M. Duval)

Depuis mon enfance, lorsque l'on m'apprenait ce qu'au lycée on osait appeler « l'Histoire de France », j'étais révolté par le sort du fils de Louis XVI, un petit prince qui avait alors mon âge. Bien des années plus tard, la retraite me permit de m'occuper de cette énigme, dont il m'est vite apparu qu'elle n'était pas simple. L'idée m'est alors venue de reprendre tous les détails de l'affaire, dans l'ordre chronologique, en me posant pour chacun d'eux des questions peut être élémentaires, mais néanmoins cruciales: Qui ? Quand ? Où ? Dans quelles circonstances ? Pourquoi, c'est à dire pour quel motif ? Et - point essentiel - l'autre pourquoi, c'est à dire à quelle fin ?

Précisons donc la situation durant l'été 1793 et passons cette énigme en revue.

▪ La situation durant l'été 1793

Elle semble catastrophique pour le régime révolutionnaire. Les armées étrangères ont franchi toutes nos frontières et envahissent, sans hâte, le territoire. L'insurrection a éclaté en mars 1793 en Vendée et, si la Grande Armée Catholique et Royale a subi un échec à Nantes, elle devient de plus en plus menaçante. Des régions entières (tout l'Ouest et le Sud), dont les populations sont excédées de la dictature de la lie parisienne, sont aux mains de Girondins (Fédéralistes). Les villes les plus importantes sont en révolte ouverte contre le régime jacobin : Bordeaux, Marseille, Toulon qui hisse le drapeau blanc et proclamé Louis XVII, Lyon où l'insurrection d'abord purement anti jacobine est prise en main par les royalistes sous le commandement du comte de Précý. Les armées révolutionnaires, mal vêtues, mal nourries, mal ravitaillées, indisciplinées, et dont les chefs agissent sous la menace constante de la guillotine, connaissent échec sur échec.

▪ Remettre Louis XVII sur le trône des ses ancêtres

Robespierre a averti dans plusieurs de ses discours : «*Si vous n'arrêtez pas la révolution, elle se terminera par une dictature militaire*». Cet avertissement se concrétisera, mais à terme. Les chefs révolutionnaires, notamment Danton, sont du même avis. Pour arrêter la révolution, un seul remède : rétablir la monarchie dans ce pays resté à 90% monarchiste (la loi a décrété la mort pour ceux qui essaieraient de rétablir la monarchie, mais une loi - et même une constitution - ça se change quand elle gêne).

Danton veut avoir recours aux Orléans, mais le passage aux Autrichiens, le 8 avril 1793, à la suite de Dumouriez, du *général Égalité* (fils de Philippe, au vrai duc de Chartres) anéantit ce projet. On avança les noms du duc d'York, du duc de Brunswick. Balivernes ! pense l'Incorruptible : pourquoi aller chercher si loin ce que l'on a sous la main, le fils de Louis XVI dont personne ni en France ni à l'étranger ne contestera la parfaite légitimité, qu'il est le seul à détenir ?

▪ Un projet audacieux

Laissant Danton à ses discours brouillons, Robespierre, selon son habitude, met avec soin au point un plan dont il confiera la responsabilité - et le risque ! - de l'exécution à d'autres : on va proclamer Louis XVII. Il y a, bien sûr, des conditions à remplir auxquelles les Français sont viscéralement attachés :

- Maintenir la *liberté* ce qui, dans l'esprit du peuple, signifie en réalité *l'égalité devant la loi* (qui n'existait pas sous Louis XVI, alors que ses sujets étaient parfaitement libres).
- Maintenir le formidable transfert de richesses que représente la vente des biens nationaux.

• A ces deux conditions, parfaitement explicites, s'en ajoute une troisième, non exprimée, mais essentielle pour les dirigeants : ne pas avoir à rendre de comptes !

Il ne s'agit donc pas de rétablir l'Ancien Régime, mais une monarchie d'un genre nouveau et la phrase de Chaumette, dont on s'est gaussé, renferme peut être la vérité : «*Je veux lui faire donner quelque éducation. Je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de son rang*». Il sait très bien que Louis XVII a conscience d'être le roi légitime, même in partibus, mais il va être un roi d'un nouveau genre. Lui donner quelque éducation est indispensable et il avait fort bien commencé dans ce domaine.

Robespierre sait très bien que ce beau projet se heurte à un obstacle de taille jamais : Marie Antoinette, archiduchesse d'Autriche et Reine de France, n'acceptera que son fils devienne un roi au rabais et, qui plus est, jamais elle n'acceptera de s'en séparer ! La solution est vite trouvée ; puisque Marie Antoinette ne voudra pas livrer son fils - et surtout aux révolutionnaires ! - on va le lui prendre. Et le complot se déroule sans accroc ...

▪ Un scénario bien concocté et bien huilé :

- On charge le baron de Batz, un agent royaliste qui a des accointances dans tous les milieux, d'organiser dans la nuit du 21 au 22 juin 1793 une tentative bidon d'évasion qui, bien sûr, va échouer « grâce à Simon » (!) qui demande un contre appel. Mais on ne ferme pas les portes et les conjurés, Batz en dernier, quittent le Temple sans encombre.
- Ceci fait, la Commune demande au Comité de Salut Public (le gouvernement) de décider ce qu'il convient de faire. Au Comité de Salut Public ? *Absurdité* ! Il s'agit d'une tentative ratée d'évasion. Ce genre de problème ne relève pas du gouvernement, mais du géolier, en l'occurrence la Commune qui, à l'époque, dicte ses ordres à une Convention qui tremble devant elle.
- Néanmoins, le Comité de Salut Public statue dans un arrêté en date du 1^{er} juillet au soir, qui ordonne que le roi sera séparé de sa famille et logé dans « *l'appartement le mieux défendu de tout le local du Temple* ». Il motive sa décision sur les révélations par la veuve Tison de contacts entre la Reine et l'extérieur (ce qui n'apprend rien à personne) et par une tentative d'évasion organisée par le général Dillon (il y a bien eu un tel projet mais qui ne reçut même pas un commencement d'exécution). Silence total sur Batz.
- Il faut vingt minutes, sans sa hâter, à un messenger à cheval pour aller des Tuileries, où siège le Comité, à l'Hôtel de Ville, siège de la Commune. Lorsqu'on arracha le fils Capet à son père, l'arrêté de la Convention, pris le matin même, fut exécuté à 11 h00 du matin. Ce n'est pourtant que le 3 juillet, de 22h00 à 23h00 que le Conseil du Temple signifia au troisième étage, où il se rendait quotidiennement, l'arrêté du Comité à la Reine. Pourquoi avoir attendu deux jours ? Et pourquoi agir à 23h00, alors que le garçon dort profondément ? On n'était plus à quelques heures près ! Il est vrai que la nuit, tous les chats sont gris ...
- S'ensuit une scène dantesque avec une mère et un fils (il a huit ans) affolés, où les commissaires menacent de faire intervenir la garde (elle a un poste deux étages plus bas), mais se garde comme la peste d'y avoir recours. Nous possédons à ce sujet le compte rendu des commissaires et les «*Mémoires de Marie Thérèse Charlotte de France*», qui se recoupent. Il y est précisé que « la Reine consentit à rendre son fils ». Il est donc bien clair que Louis XVII n'a pas été pris de force à sa mère, et il est sorti non pas porté, mais en marchant.
- Madame Royale apporte une précision essentielle : les trois femmes ont levé le garçon, puis elles l'ont habillé, ce qui, dans la terminologie de l'époque signifie qu'elles lui ont ôté sa chemise de nuit et l'ont revêtu de ses vêtements de jour. Ce processus est a priori une *absurdité* ! Au Temple, on n'observe plus l'étiquette. Or de quoi s'agit il ? De prendre un garçon de huit ans, plutôt petit, dans son lit au 3^o étage pour aller le glisser dans un autre lit à l'étage en dessous ! Il suffirait qu'un homme un peu vigoureux le prenne dans ses bras, éventuellement enveloppé dans une couverture (nous sommes en juillet : il ne fait pas froid). Ce devrait être le rôle de Simon mais, curieusement, Simon n'est pas au 3^o étage. Il est au 2^o où, pour l'instant, il n'a rien à faire ! En un mot comme en cent, tout est arrangé pour que l'enfant sorte aussitôt du Temple: il n'y a pas d'autre explication logique à cette façon de procéder.
- C'est donc qu'effectivement Louis XVII va sortir de prison. Certainement pas par la grande porte, trop surveillée. On a mentionné l'existence de souterrains (le Temple est un donjon du XII^o siècle), ce qui est une possibilité. Pour ma part, je pense qu'il est sorti tout simplement par la fameuse porte des écuries, dardée - si l'on peut dire ! - par Piquet.
- Il faut noter une absence curieuse. Chaumette est alors le maître tout puissant du Temple. Or le 3 juillet, alors que se passe dans la tour un événement particulièrement important, sa présence n'y est pas mentionnée, ni celle de son adjoint Hébert. J'incline donc à penser que c'est lui qui, après que le garçon ait été «récupéré», s'est chargé de le faire sortir : Piquet, si peu curieux, posera encore moins de questions que d'habitude en voyant arriver le procureur syndic.

Ainsi le complot, minutieusement pensé et organisé, exécuté sans anicroche, a atteint son but. Les commissaires, Simon, Chaumette, ne sont que des exécutants. Derrière, il y a une tête, un commanditaire. A ce stade, un nom vient immédiatement à l'esprit, Robespierre, qui à l'époque travaille main dans la main avec la Commune.

▪ Éléments de vérification

- Les deux premiers jours, gardé par Simon qui ne le laisse pas sortir, l'enfant pleure. Le 6 juillet arrive au Temple Marie Jeanne Simon qui n'a jamais vu le Dauphin de sa vie. Mais c'est une femme et, d'instinct, elle sait s'y prendre : les pleurs cessent. Mais l'enfant ne sort toujours pas. La garde grogne : est elle là pour garder un enfant ou des pierres ? La Commune fait appel au Comité de Sûreté Générale (la police de l'époque) qui envoie une délégation. Tous les auteurs ajoutent «*dont Drouet*». Or il suffit de reprendre par le menu le voyage de retour de Varennes pour constater que cet individu, qui n'a jamais vu le Dauphin, ne

s'est trouvé à aucun moment en contact direct ou rapproché avec le fils de Louis XVI qu'il est donc totalement incapable d'identifier. La délégation trouve l'enfant jouant aux dames avec Simon et elle l'entraîne au jardin où, désormais, il se promènera régulièrement sous la surveillance de Simon. *La Commune vient de faire authentifier Louis XVII par des gens incapables de le reconnaître !*

Hébert organise l'ignoble déposition de *l'enfant du Temple* le 6 octobre 1793. Suivront les deux confrontations du 7 octobre, et une nouvelle déposition le 26 octobre. *Les signatures apposées par l'enfant sur ces quatre documents son identiques et, sans être graphologue professionnel, il saute aux yeux qu'elles ne sont pas de la main de Louis XVII !* Ce n'est donc pas le petit roi qui a signé mais un substitué. Pratiquement tous les auteurs, afin d'exonérer Louis XVII de cette horreur, disent qu'il avait été soûlé ou drogué, voire l'un et l'autre, oubliant qu'un enfant de huit ans soûlé ou drogué *aurait été dans l'incapacité physique de seulement tenir une plume*. Qui plus est, les minutes des confrontations montrent que cet enfant était parfaitement attentif puisqu'il intervient même de son propre chef, mettant alors en contradiction avec elles mêmes les femmes qu'il a en face de lui. Qui plus est, le 26 octobre, il n'y avait aucune raison de l'avoir plongé dans un état second. *Ces quatre signatures sont une preuve noir sur blanc et incontournables.*

Le 6 octobre, Hébert prend avec lui la déposition. Il la lira le 14 octobre au procès de la Reine, *mais il ne sera pas alors question de la double confrontation du 7 octobre*. Or une confrontation est un acte de procédure judiciaire. Fouquier-Tinville, l'accusateur public, ne l'a pas requise. Elle n'apportera donc rien au Tribunal révolutionnaire devant lequel elle ne sera même pas mentionnée. C'est Chaumette qui organise cette double confrontation du 7 octobre, alors qu'Hébert est absent, remplacé par David. *Cette double confrontation n'a aucune justification judiciaire*. C'est donc qu'elle visait un autre but. Ni Madame Royale (que Chaumette prend soin de convoquer en premier) ni Madame Élisabeth ne bronchent en se trouvant devant un garçon qui n'est ni leur frère ni leur neveu. Chaumette a eu une idée machiavélique qui réussit parfaitement: *Il vient de faire avaliser un faux Louis XVII comme étant le vrai par la propre famille royale !* Personne désormais ne pourra plus émettre le moindre doute sur l'identité du garçon ...

Quant à Louis XVII, le vrai, il a été pris en charge, très vraisemblablement par Robespierre dès le 3 juillet 1793 au soir. Où l'a-t-il emmené ? A qui l'a-t-il confié ? Il était le seul à le savoir et a emporté son secret dans la tombe. Le petit roi avait huit ans, ce qui devait entraîner une longue régence (que l'on peut chiffrer à quinze ans) exercée, bien sûr à son profit, par celui qui était l'initiateur du complot, Robespierre en personne. De la sorte, il pourrait établir sa dictature, alors que personne n'oserait lui demander de rendre des comptes. Quant aux princes en exil (très impopulaires) et aux émigrés ils auraient été dès lors réduits à néant.

IV - Les voyages de Louis XVII?

par Jean-Pierre Gautier

Notre époque est devenue théoriquement celle des déplacements faciles. L'avion nous fait franchir désormais des distances inouïes en quelques heures, l'automobile, fruit d'ingénieux mécanismes nous permet des déplacements rapides et de multiples engins motocyclistes nous rendent les mêmes services. De plus, les transports du commun permettent à n'importe qui de se déplacer pour un prix modique et même gratuitement pour certaines catégories de gens ! Au XVIII^{ème} siècle, nous n'en étions pas là et la qualité de la voirie, surtout quand on s'écartait des grands axes était loin d'atteindre le niveau actuel, encore trop imparfait néanmoins, au niveau de la signalisation et des cartes n'ayant la plupart du temps qu'un rapport fort lointain avec la réalité du terrain. C'était alors le cheval qui pour les déplacements était à la fois le maître et l'esclave ; le maître, car sans lui, impossible de couvrir de longues distances, l'esclave car on exigeait souvent de lui de dépasser ses forces. Il semble que les déplacements du Dauphin futur Louis XVII, aient eu lieu dans les carrosses royaux étant donné sa prime jeunesse, l'enseignement de l'équitation, même pour les Princes étant réservé à un âge plus avancé. Le pauvre Louis XVII, quant à lui, n'évoque pas pour nous ces statues équestres pleines d'allant nous représentant la plupart de nos Rois depuis Henri IV, Louis XIII, bien entendu et surtout Louis le Grand. Pour nous son souvenir lié à ses déplacements se rattache surtout à cette tragédie du voyage à Varennes et c'est pour cette raison que nous tenons à en souligner quelques aspects pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. Cette fameuse tragédie de Varennes qui a fait l'objet de tant de livres et qui continue à faire le miel de tant d'écrivains, d'historiens, d'éditeurs, sans parler de réalisations cinématographiques au sujet desquelles il y aurait beaucoup à dire, voire à médire, en remarquant toutefois qu'il faut un certain courage de nos jours pour aborder ce genre de sujet, la mode étant plutôt à l'apologie de l'avortement, du divorce et de l'euthanasie où à l'hagiographie de terroristes sud Américains ! Donc, si l'on s'en tient à l'hypothèse de la mort au Temple, une hypothèse parmi tant d'autres très chère au cœur des disciples de Simplicius Simplissimus, c'est le voyage à Varennes qui mérite surtout de retenir l'attention et parmi les multiples aspects de cette opération, nous avons choisi aujourd'hui de focaliser notre attention sur la fameuse berline ayant été utilisée par la Famille Royale et sur les circonstances de son utilisation. Si par contre la fort probable évasion du Petit Roi de thermidor devait être évoquée, avec tous les prétendants, les pistes, les fausses pistes, les solutions plausibles, fantaisistes, abracadabrantesques, comme dirait le promulgateur rétroactif de nos lois, c'est un traité de géographie étendue au monde entier qu'il nous faudrait écrire ! Sachant que le Roi est en principe partout chez lui, on ne peut pas dire que ce fut le cas pour ce palais des Tuileries, peuplé autour de la famille Royale d'une multitude de gens ou le meilleur côtoyait le pire, où à côté des admirables derniers fidèles, des gardes nationaux, des municipaux, des espions divers grenouillaient hostilement. De plus « *600 sectionnaires entouraient le château d'une surveillance active Les murailles regardaient et écoutaient* »¹

¹ Louis Blanc: histoire de la révolution française; Tome VI pages 316 & 317

▪ Le projet d'évasion:

C'est Monsieur le Comte de Fersen qui semble avoir été le réalisateur du projet mûri depuis longtemps en haut lieu avec, entre autres, le Marquis de Bouillé. « *Le projet était simple: sortir des Tuileries à la faveur d'un déguisement, quitter Paris, traverser hâtivement la France, gagner la frontière la plus rapprochée* »¹

▪ Dispositions inadéquates dès l'origine :

Avec des si, on mettrait Paris dans une bouteille, mais dans les circonstances qui nous occupent, si le véhicule choisi pour l'évasion avait été moins voyant par son aspect et par ses dimensions, l'opération aurait été d'autant plus facilitée. La question aurait été débattue au départ et M le Marquis de Bouillé aurait préconisé « de se servir de deux petites diligences anglaises légères, commodes et fréquemment employées pour les voyages en poste. On ne s'était pas arrêté à son avis »².

Mais le mieux est souvent l'ennemi du bien, et Fersen en véritable ami de la Famille Royale, veut trop bien faire, et au lieu de faire exécuter un véhicule de nature à se fondre dans la masse, va faire réaliser une voiture trop extra ordinaire au véritable sens du mot.

▪ La Berline fatale:

Cet adjectif qui ne manque pas de faire penser aux romans populaires mélodramatiques nous semble des plus adéquats. En effet, si l'on considère le destin terrible de la plupart des personnages qu'elle va emmener, comment ne pas établir un rapport tragique avec cette charrette de la mort, si célèbre dans le légendaire Breton ! L'aspect général de cette « berline » « *de coupe étrangère et de faste criard* »³ est de nature à attirer l'attention, contrairement au but recherché. Monsieur Cain précise assez vaguement dans son livre les circonstances lui ayant fourni des précisions sur ladite berline. « *Une note manuscrite que le hasard, ce dieu des chercheurs, a mise entre nos mains nous donne par le menu la description de cette fameuse berline : Ce carrosse ne ressemblait à aucune voiture Française, inconvenient grave; les dimensions en étaient d'une grandeur extraordinaire, le dedans ainsi que le dehors en étaient bizarres. Ces deux pourvoyeurs malavisés (Il s'agit du Comte de Fersen et de l'Écossais Crawford,⁴ qui s'étaient chargés de diriger la construction du carosse) y avaient fait pratiquer toutes les petites commodités de ménage et de toilette que Leurs Majestés auraient pu désirer si elle avaient eu l'intention défaire un voyage d'agrément avec leur Famille dans l'intérieur de la France... Au lieu de s'occuper uniquement de la solidité et de la simplicité qu'il fallait recommander au carrossier dans la circonstance où l'on était, ces Messieurs firent construire un immense carrosse garni de petites armoires plus nuisibles que nécessaires. En ouvrant ces armoires, on voyait des corbeilles, des assiettes, des tasses des cafetières, des réchauds à esprit de vin, du linge de table et de corps, le tout à profusion. On voyait même une bibliothèque à l'avant et il y avait à l'arrière des sièges à lunettes excrétoires* ».⁶

▪ Le Témoignage du sellier carrossier:

« *Jean Louis, âgé de 63 ans, sellier carrossier, demeurant rue de la Planche , Faubourg Saint Germain, paroisse Saint Sulpice, dépose que le 22 décembre 1790, Madame la Baronne de Korff, demeurant à l'hôtel de Madame de Parabère, Quai des Quatre Nations, entre le rue de Seine et la rue des Petits Augustins, a envoyé chercher le déposant et lui a dit qu'elle avait une commission de faire faire une berline de voyage montée à ressorts et commode, à tenir six personnes en cas de besoin, trois derrière et trois devant ... pour la Russie ... qu'elle invita le déposant à lui envoyer sans délai plusieurs échantillons de la doublure pour ladite voiture afin qu'elle pût choisir : que le surlendemain vint chez le déposant le Monsieur que lui avait annoncé ladite dame Baronne de Korff, et que le déposant a su s'appeler le Comte de Fersen, lequel remit l'échantillon choisi au déposant ... Observe le déposant que le vingt six du mois de mars, la Baronne de Korff a soldé au déposant ladite voiture, montant à la somme de 5.944 livres* ».⁷

Ce témoignage nous indique clairement le rôle actif du Comte de Fersen dans la préparation du voyage .Cette minutieuse préparation nous est précisée par M Cain :

▪ La minutieuse préparation de M de Fersen:

Elle va de manifester sous deux formes : l'aménagement du véhicule et le contrôle de ses performances:

L'aménagement du véhicule :

« *La veille du départ, Fersen avait surveillé lui même le chargement compliqué de la berline, ne négligeant aucun détail, s'occupant des bagages, des malles, des sacs, installant précieusement le linge de corps et les hardes de la Reine qu'il avait eu tant de peines à sortir chaque soir, pièce par pièce du palais des Tuileries, surveillé comme une geôle, contrôlant les passeports, s'assurant si les fugitifs, bien munis d'argent, avaient encore sous la main la monnaie nécessaire aux paiements des relayages. Ce complice prévoyant avait poussé le la précaution jusqu'à réunir les provisions de bouche : « cinq bouteilles d'eau, une bouteille de champagne non mousseux, un morceau de bœuf à la mode, et une pièce de veau froid », permettront d'éviter tout dangereux arrêt aux auberges : on mangera « sur le pain », dans la voiture, pendant que les chevaux galoperont.*

Le contrôle des performances du véhicule :

« *La berline livrée dès les premiers jours de juin fut conduite de le rue du Bac au domicile particulier de Fersen*

¹ Georges Cain Conservateur du Musée Carnavalet. Le long des rues Flammarion circa 1912 Hôtel de Fersen page 6.

² Paul Gaulot: Un ami de la Reine Page 168.

³ Georges Cain. Cf note 2. Page 6

⁴ Sir Quintin Crawford, riche Écossais, , membre de la Compagnie des Indes, et collectionneur d'art, s'installe à Paris en 1780. Il devient l'ami du célèbre Comte Axel de Fersen et partage avec le Suédois les bontés de mistress Éléonore Sullivan. Sir Quintin haïra la révolution. La cour de son Hôtel du 25 de la rue de Clichy servira de remise à l'énorme berline qu'occuperont Louis XVI et ses proches quand le Monarque décidera de rejoindre Montmédy le 20 juin 1791.

Extrait d'un article de M Silve de Ventavon paru dans Historia. N° 496 - Août 1986. Page 76

⁵ Extrait d'une lettre de M Aimond, Sénateur de Seine et Oise à M Georges Cain, Du 2 janvier 1911.

⁶ -d°-

⁷ Bimbenet: Fuite de Louis XVI à Varennes Pièce justificative, pièce 40.

(17, avenue Matignon). Celui-ci jugea prudent de s'assurer **par lui même** de la solidité de cette lourde machine ... Il y attela six forts chevaux et la lança sur la route de Vincennes à toute vitesse. Le hasard voulut qu'il fût rencontré par le Duc d'Orléans qui se promenait là avec Madame de Buffon. Le Duc reconnut Fersen : Êtes vous fou, mon cher comte lui cria t il ? Vous jouez là un jeu à vous rompre le cou. C'est que je ne veux pas que ma voiture rompe en route, répondit Fersen en s'arrêtant. Pourquoi donc est-elle si grande ? Nous enlèverait-elle tout un chœur d'Opéra ? Non, Monseigneur, je vous le laisse. Adieu, bon voyage ».¹

Ce récit à condition d'admettre son authenticité absolue nous semble très inquiétant car c'est bien la pire rencontre que pouvait faire M de Fersen. Sachant les liens douteux et ambigus qu'entretenait le duc d'Orléans avec les tenants de la révolution qui finiront, du reste, sans ambiguïté, par lui couper le cou, sachant aussi qu'il était loin d'être un naïf, il n'est pas du tout impossible qu'il ait éprouvé quelques doutes quant à la future utilisation de la berline, d'autant que la crainte d'une évasion du Roi était répandue à l'époque. Dans cette perspective, il aurait fort bien pu faire part de sa découverte imprévue à ses relations vénales ou autres qui en auraient fait bon usage. En tout état de cause, on ne peut qu'admirer les minutieuses précautions de M de Fersen pour le confort de la voiture et son courage allant jusqu'à payer de sa personne pour l'essayer lui-même dans les conditions les plus périlleuses.

▪ Le retour de la Famille Royale à Paris. (26 juin 1791)

« Un bruit lointain et sourd ayant averti que l'avant garde approchait, le peuple s'est promptement rangé en haie, et quelques temps après, on a vu paraître l'artillerie, composée de dix fortes pièces de campagne. Tenaient ensuite, vingt quatre tambours et une colonne de gardes nationales de seize hommes de front. Ils étaient tout couvert de poussière, et la cavalerie qui s'avancait après eux, en formait elle même un nuage au travers duquel il était difficile de voir. Des officiers municipaux, d'autres gardes nationales du département, toute cette avant garde demeura une heure et demie à défiler, et l'on vit enfin arriver la première berline dans laquelle étaient sur le derrière M Barnave entre le Roi et la Reine et tenant sur ses genoux le Dauphin ; sur le devant étaient Madame Élisabeth, M Pétion, tenant pareillement sur ses genoux Madame Royale, et enfin Madame de Tourzel, gouvernante du Dauphin ; la voiture qui les portait était entourée d'une colonne carrée et très épaisse de gardes nationales, précédée elle même de 16 pièces de campagne. Après cette première berline en venait une autre contenant les Dames d'Honneur de la Reine. Cette berline était suivie d'un char de triomphe tout couronné de branches d'arbres, sur lequel se trouvaient ceux qui avaient arrêté le Roi : ils furent couverts d'applaudissements. Enfin des gardes de Paris, des ouvriers portant des piques, des charbonniers portant des fourches et un gros corps de cavalerie parisienne formaient l'arrière garde ».

Extrait du « Journal d'un étudiant parisien pendant la révolution. 1789 1793 ». Calmann-Levy. 1890 2^{ème} édition. Pages 175 176.

▪ Conclusion

Il faut remarquer que **Madame de Tourzel** ne semble pas convenir du caractère extraordinaire de la berline : « Nous voyagions dans une grande berline bien commode² mais qui n'avait rien d'extraordinaire, comme on s'est plu à le répéter depuis la triste issue de ce malheureux voyage ». **Mémoires. Collection : le Temps retrouvé Mercure de France 1986 Page 194.** De toutes façons, extraordinaire ou pas cette berline ne survécut pas longtemps à ses augustes passagers. En effet: après la tragédie de Varennes, on en fit une diligence qui brûla dans la nuit du 5 au 6 janvier 1795. Cf. note de M Carlos d'Aguila. Livre cité page 455. Mais brûlée ou pas, cette berline, nous la voyons encore s'élancer vers les plaines de l'Argonne, comme dans un rêve ou dans un film de Madame Coppola, avec ces grands souvenirs de l'Ancien Régime qui demeurent en nous comme le Saint Sacrement au milieu des autels.

V - LE ROUENNAIS QUI A FAIT ÉVADER LOUIS XVII

par Didier Duval

En 1830, à Rouen, dans l'ancienne Abbaye St Ouen, Le Maire avait installé le musée de peinture de la ville. Les visiteurs pouvaient y contempler les chefs d'œuvre de Jouvenet, Géricault, Poussin et autres artistes régionaux. Une fois l'entrée franchie, les visiteurs étaient entraînés par l'un des gardiens empressé à donner des explications en vue d'obtenir un bon pourboire. Ce fonctionnaire zélé abreuvait les amateurs de peinture d'explications artistiques plus ou moins sérieuses, mais surtout, il tenait à leur raconter ses aventures pendant la révolution Française. Bien des visiteurs venaient le dimanche après midi, plus pour entendre le gardien du musée que pour admirer les chefs d'œuvre de la peinture Régionale.

Ce gardien était né en 1758 en Lorraine et se nommait Joseph Paulin. A l'âge de vingt ans, le jeune Paulin succombe aux boniments des enrôleurs de l'armée et se retrouve engagé dans le régiment du Boulonnais. Alors commence pour lui des mésaventures incroyables. Quand la Révolution arrive, il se trouve à Cambrai, où il est mêlé à un complot Royaliste avec la marquise de Monardi et Pierre Jacques César de Verdelin. Tous les conspirateurs sont arrêtés, et jugés par le terrible Joseph Lebon qui à cette époque fait régner la terreur dans la ville de Cambrai. Le complot visant à renverser la République, crime puni de mort, le petit groupe dont fait parti Joseph Paulin est donc condamné à être guillotiné. Le 28 Mai 1794, Verdelin monte sur l'échafaud, puis le 20 Juin s'est le tour de Paulin. Plus mort que vif, l'aide du bourreau l'allonge et le ligote sur la planche qui bascule. Son corps glisse et sa tête se retrouve dans la lunette juste sous le couperet.

- Vous imaginez ma frayeur dit-il. Mais la lame ne tombe pas.

¹ Paul Gaulot : un ami de la Reine, page 172 cité dans l'ouvrage de M Cain.

² La berline commandée par M de Fersen était peinte en jaune et vert, et à l'intérieur, doublée de velours d'Utrecht blanc Elle contenait : deux cuisinières en tôle de fer, une cantine pouvant contenir 8 bouteilles, deux pots de chambre en cuir bouilli, deux fourches ferrées pour maintenir la berline dans les montagnes... **Note de M Carlos d'Aguila dans les mémoires de Madame de Tourzel. Livre cité page 455.**

- Je reçois sur mon crâne le sang des victimes précédentes qui tombe goutte à goutte. Le couperet ne tombe toujours pas ! Joseph Lebon présent sur le lieu des exécutions interpelle le bourreau qui est en train de s'agiter. Celui-ci secoue la machine.

- Le couteau reste coincé et immobile, suspendu au dessus de ma tête. Malgré les efforts du bourreau et de son aide, après avoir secoué comme des fous les poteaux, le bâti s'incline et un des montants se rompt. Joseph Lebon renonce à l'exécution.

- J'attendais toujours dans mon inconfortable position.

- Quand enfin, l'aide du bourreau me retire de sur la planche et me fait descendre les six marches de l'échafaud. Arrivé sur le sol des soldats me réceptionnent à coup de crosse et de baïonnettes. Blessé à l'abdomen, je suis transporté à la prison où on me soigne pendant plusieurs jours. A peu près remis sur pied, le guichetier de la prison me signale que je dois à nouveau gravir les marches de la guillotine qui a depuis lors été réparée. Mais ce jour là, le Conventionnel Lebon n'est plus au pouvoir, c'est le 9 Thermidor.

Plusieurs historiens ont recherché le nom de Paulin parmi les centaines d'hommes et de femmes incarcérés sur les ordres de Joseph Lebon, mais les registres d'écrou, mal tenu, n'ont pas permis de prouver que Paulin avait menti.

Après sa mésaventure à Cambrai, on retrouve la trace de Joseph Paulin le 1^{er} Février 1801, comme sergent dans la 47^{ème} demi Brigade. En 1802, il est réformé, selon lui, suite à une blessure au ventre qui l'oblige à porter une plaque de fer, mais plus probablement s'agissait il d'une grosse hernie. Il a 44 ans, et obtient un emploi à l'Octroi de Rouen. Il reste dans cette administration jusqu'au moment où il peut obtenir une pension. C'est alors qu'il a la chance de se faire attribuer un poste de tout repos : gardien dans le musée de peinture de la ville de Rouen. En 1817, il se marie avec Catherine Delaistre de quatorze ans son aînée. Avec 213 francs de rente en sa qualité d'ancien employé de l'octroi de Rouen, et des appointements de gardien de musée le couple vit dans un logements situé rue de la Renelle des Maroquiniers, vieille rue malodorante qui suivait la petite rivière appelée la Renelle¹. Cette rivière, affluent de la Seine servait aux tanneurs établis le long de celle ci depuis huit cent ans.

C'est à cette époque que les nombreux visiteurs du musée de peinture qui écoutaient Joseph Paulin, apprirent par ses confidences quel fut son rôle dans l'évasion du petit Capet, de la prison du Temple.

« Un jour de 1792, leur disait il, l'association Royaliste dont je faisais parti m'avait chargé de porter au Roi détenant au Temple, des lettres, et une forte somme d'argent. On m'embaucha comme manoeuvre maçon dans l'entreprise effectuant d'indispensables travaux au logement de Louis XVI séparé de sa famille. Je devais percer des trous destinés à la pose de verrous à toutes les portes. Le Roi et son fils me regardait travailler et, pendant que le Dauphin manipulait les outils et que le "Tyran" lui en apprenait l'usage, j'avais subrepticement accompli près de Louis XVI, ma mystérieuse et périlleuse mission ».

Après la mort du Roi, on se préoccupa de sauver le "petit Capet" et Joseph Paulin continue son récit :

« De grand sacrifice avaient été faits auprès de Carnot et de Cambacérès. Madame de Beauharnais, la future Impératrice Joséphine, servait souvent d'intermédiaire. Une fois au début de Juin 1795, après être revenu de Rome accompagné de Monsieur de Frotté², celui ci me donna pour instruction, de me rendre chez la mère Paultier, vinaigrière installée rue Martainville non loin de la place St Marc à Rouen.. La vieille femme me remit 4.800 francs en or cachée dans un gilet de peau que je du revêtir pour rentrer à Paris avec Frotté. Cette somme était destinée à l'enlèvement de Louis XVII. Cet enlèvement s'effectua le 4 Juin 1795, aidé de Letellier et d'un nommé Viard qui s'établit par la suite comme balancier au 27 rue de la savonnerie à Rouen. Le soir une voiture de blanchisseuse, conduite par mes soins, s'arrêta devant la porte du Temple. Viard et Letellier en sortirent un panier de linge propre dans le double fond duquel se trouvait un enfant. Vingt minutes plus tard, le même panier fut réintégré dans le véhicule, mais sous le linge sale se trouvait un autre jeune enfant. « La Fortune de la France » m'écriais-je, et l'on se mit en route le cœur plein de joie et palpitant de crainte. Arrivé au logis de Madame de Beauharnais, maîtresse de Barras l'un des chefs de la France, celle ci vit le petit captif délivré, et immédiatement elle s'écria très fâché :

- Ah ! Malheureux qu'avez vous fait ? Vous allez livrer le fils aux poignards des assassins de son père !! Nous avions compris que Madame de Beauharnais se trouvait en présence d'un enfant qui n'étant pas le Dauphin, lui ressemblait étrangement. Il s'agissait du premier des enfants substitués, remplacé par celui que j'avais amené sous le linge propre. Madame de Beauharnais qui s'attendait à ce qu'on lui livrât le fils de Louis XVI, entrevit à ce moment, avec effroi, les terribles conséquences pour ce dernier de cette supercherie. »

Puis Paulin ajoutait que les chefs du complot l'avaient envoyé à Rome chez Madame Adélaïde et Victoire, tante de Louis XVII. A ce moment du récit, il faut s'arrêter pour se poser quelques questions :

Plusieurs faits sont étranges dans le récit de Paulin. Il parle de Carnot, or en 1830, personne n'aurait jamais osé soupçonner Carnot « le père la victoire » d'avoir trahi le Comité de Salut Public, ce n'est que grâce aux manuscrits de Dropmore publié en 1894, que nous savons su qui renseignait les Royalistes D'autre part, comment Paulin eut-il connaissance du Réseau Atkins ? L'historien Frédéric Barbey découvrit toute la correspondance du réseau, chez un notaire en 1905 ! En 1830, on savait peu de chose sur ce qui s'était passé réellement dans la prison du Temple et le nom des hommes qui avaient installé des réseaux pour de faire évader le Dauphin était ignoré de tous.

Dans son musée, à force de raconter ses histoires, notre brave père Paulin en rajoutait, et enjolivait ses souvenirs à telle enseigne qu'il était difficile de tirer le vrai du faux de ses vantardises ! Mais le récit de Joseph Paulin est arrivé aux oreilles du peintre Descamps, conservateur du musée. Celui ne souhaite pas que les histoires de Paulin soient connues à la Préfecture, et lui attirent des ennuis. En 1833, le conservateur remplace un gardien malhonnête par un nouveau garçon de salle. Le nouveau venu ne s'entend pas avec Paulin, qu'il considère comme un vieux

¹ La rivière La Renelle disparue lors du percement de la Rue de l'Impératrice en 1861. Cette rue devint par la suite la rue Jeanne d'Arc.

² Un des chefs chouans du réseau Atkins chargé de faire évader Louis XVII du Temple.

radoteur. Les deux hommes ont des disputes et des échanges de grossièretés. Mis au courant le conservateur Descamps en profite pour obtenir du Maire de Rouen, Henry Barbet¹, la mise à la retraite du vieux bavard. Nanti de 300 francs de rente, le couple Paulin décide de changer de logement et s'installe au 22 de la grande rue Saint Laurent à deux pas de l'église Saint Godard.

C'est dans ce logement qu'en 1835, Joseph Paulin, qui avait alors 77 ans, vit arriver dans sa modeste demeure, deux messieurs qu'il ne connaissait pas. L'un de visiteurs qui paraissait le plus important, devait avoir environ quarante huit à cinquante ans, et avait une allure dégagée. Il portait des favoris courts, une chevelure grisonnante et ondulée, un front très haut, un nez busqué et une petite moustache. Il se faisait appeler Naundorf et l'autre personnage s'appelait Gruau de la Barre. La mère Paulin et Gruau de la Barre laissèrent en tête à tête Joseph Paulin et Naundorf. Paulin racontera plus tard que Naundorf lui avait rapporté la scène du Temple en lui montrant un fragment de pierre, Paulin tira de son buffet le même objet: la reconnaissance était ainsi faite !

Mais les mésaventures de Paulin n'étaient pas terminées, lorsqu'il apprit que devant le tribunal de première instance, le beau Monsieur qui était venu le voir, n'avait pas été reconnu comme Louis XVII et que de plus, il avait été expulsé en Angleterre. Paulin comprit que l'homme qui était venu chez lui n'était pas le Dauphin, mais quelqu'un qui avait volé à Louis XVII l'objet propre à sa reconnaissance. En 1838, trois ans plus tard, Paulin reçut la visite de l'avocat Jules Favre, défenseur de Naundorf qui refaisait lui même l'enquête. Paulin, âgé de 80 ans bien que de plus en plus décrépi, ne se laissa pas impressionner par la personnalité de Jules Favre, député de Lyon, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Il avait vu d'autres personnages bien plus importants au cours de son aventureuse existence. Alors, Paulin raconta à nouveau à Jules Favre, ses histoires et sa reconnaissance avec le fragment de pierre. Quand celui ci se retira, il avait acquis la conviction que Naundorf était le Dauphin de France. C'est cette preuve ainsi que d'autres qui permit à Jules Favre de plaider pour ses descendants.

Quelques temps plus tard, Paulin déménagea pour s'installer 7 rue Croix de Fer, il y vécut quatre années. Dans cette rue, personne ne l'écoutait, ses contemporains étaient quasiment tous morts. Il était devenu un inconnu et les jeunes qui à l'école apprenaient que le fils de Louis XVI était mort au Temple, le prenait pour un vieux fou. Pourtant, Paulin et sa femme continuaient à raconter leurs souvenirs bien qu'ils n'y trouvent aucun intérêt d'argent. Des curieux s'adressaient à Viard, qui devenu un notable connu et un commerçant prudent, préférait ne pas répondre.

Le 4 Janvier 1842, à l'âge de 84 ans s'éteignit Joseph Paulin, sa femme lui survécut 20 ans, et mourut en 1862 à l'âge de 89 ans et demi. Viard vivait encore en 1850 et vendit son fonds à Naudin.

Quant à Jules Favre devenu Ministre des Affaires Étrangères du gouvernement de la Défense Nationale en 1871, il signa le traité de paix avec l'Allemagne. Bismarck après avoir signé et apposé son cachet sur le document, sollicita Jules Favre d'en faire autant. Mais celui ci lui fit remarquer qu'il n'avait pas de sceau de l'État, Bismarck l'invita alors à se servir de la bague qu'il portait au doigt. Cette bague lui avait été donnée par Naundorf et provenait selon Naundorf d'un cadeau que Cléry avait reçu de Louis XVI avant de partir à l'échafaud. Cette bague représentait une tête de Minerve. Jules Favre apposa son cachet mais dans son émotion, il l'appliqua tête en bas, sur quoi Bismarck lui dit « *Oh ! Monsieur Jules Favre voila que vous mettez déjà votre République à l'envers !* ». La bague fut déposée aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères où elle doit s'y trouver encore.

Le père Paulin n'avait pu vivre assez longtemps pour connaître les révélations des exhumations et des rapports si concluants qui confirmaient ce qu'on appelait ses « folies ». Quelle exaltation n'aurait-il pas eu en apprenant que le cercueil extrait du cimetière Ste Marguerite contenait un cadavre d'enfant qui n'était pas Louis XVII.

Sources :

Jules Favre : Plaidoirie pour Louis XVII.
Archives Seine Inférieure État Civil.
Précis de l'Académie de Rouen 1875
La légitimité Année 1884 1885.
Souvenir du père Paulin Armand Le Corbeiller 1946.
Histoire de Rouen 1850-1900 Guy Pessiot.

VI - A propos d'un dessin de Louis XVII attribué à David

par Laure de La Chapelle

Les portraits de Louis Charles prisonnier se firent de plus en plus rares après avril 1793, où un décret de la Convention interdit de représenter la famille royale et d'en détenir des reproductions. Certains, comme le dessin par Lavit, qui montait la garde au Temple, furent pris « à la volée », en cachette des municipaux. Plus nombreux sont ceux qui sont œuvres d'imagination, d'après des gravures du temps ou des descriptions orales : le résultat n'est guère brillant. Songez au portrait de Vien, où l'enfant, d'une maigreur malade, (alors qu'en 1793 il a beaucoup grossi, d'après Mme Royale), a l'air coiffé d'une perruque aussi raide qu'encombrante.

Sous la garde de Simon, les portraits montrant le petit roi en costume révolutionnaire ne brillent pas par l'exactitude. Et chacun de représenter Louis Charles à sa manière, tantôt à la façon de Greuze : un bel enfant aux boucles savamment ondulées, tantôt à la manière de Prieur ou de Boilly, visant à émouvoir sur la situation du petit prisonnier, sans chercher la ressemblance, même approximative. Notons quand même que Prieur a su rendre la petite taille de son modèle, dont les pieds ne touchent pas terre lorsqu'il est assis sur une chaise ! (Cf. le n°32 de la collection iconographique du Cercle, choisie et publiée par E. Desjeux et J. Pierrard).

L'histoire doit donc venir à notre aide : existe-t-il des faits qui puissent nous guider dans ce dédale de portraits ?

¹ Maire de Rouen de 1830 à 1847.

▪ Début octobre 1793 : Un dessin du petit Capet par Hubert Robert.

Un premier fait avéré par les historiens (dont Antoine et Laurentie), c'est que la citoyenne Simon coupa les cheveux de Louis Charles, l'été 1793, peu de temps après qu'on l'ait séparé de sa mère. Était-ce une brimade ? ? Un élément du jeu du « Roi dépouillé » ? Peut-être, et nous allons bientôt en avoir une explication vraisemblable. En attendant, retenons que le petit roi aura désormais les cheveux courts pendant quelques mois. C'est ensuite le réseau d'Antraigues qui intervient, pour nous révéler que d'après Simon, on aurait présenté à l'enfant des filles « emputinées » pour l'amener à témoigner contre la Reine. Nous n'avons aucun témoignage de ce genre au Temple, où l'arrivée de ces demoiselles aurait fait un assez joli scandale. Alors, invention du savetier ? Là, nous possédons un témoin, et de taille. Il s'agit du peintre Hubert Robert, qui, sur la



dénonciation du Comité de surveillance des Tuileries, fut incarcéré à Sainte Pélagie dans des conditions singulières. Nous avons en effet un mandat d'arrêt du 3 octobre 1793, qui fut ensuite post daté du 8^{ème} jour du 2^{ème} mois (soit le 29 octobre) ; la date de l'entrée est le 8^{ème} jour de l'an II, soit le 29 septembre 1793 ! En fait, les préposés aux registres d'écrou s'embrouillent complètement avec les nouvelles dates révolutionnaires qui seront obligatoires à partir du 17 octobre (soit le 26^{ème} jour du 1^{er} mois de l'an II, ou 26 vendémiaire ...). De toutes façons, l'entrant ne fut fouillé que le 15 brumaire, soit le 5 novembre ! Le peintre côtoya donc les Comédiens Français qui se trouvaient à Sainte Pélagie et particulièrement parmi les actrices, Mesdemoiselles Contat, Lange et Raucourt. On se doute que ces dames refusèrent hautement de débaucher un enfant de huit ans et que, faute de jouer avec des « filles », le petit Capet joua aux cartes avec le savetier. C'est cette scène qu'Hubert Robert prit sur le vif. Simon est très reconnaissable à son bonnet de fourrure, sa pipe et sa fiasque de vin. Quant à Louis Charles, dont les pieds ne touchent toujours pas le sol, il a une chemise ouverte sur un « jacton » (petite jaquette sans manches) et un linge autour de ses cheveux courts. Eh oui, notre petit Capet avait des poux, sans doute pris au contact des Simon et de leurs acolytes. Et par un affreux jeu de mots, qui dut enchanter la populace de la prison, le « Roi dépouillé » devint le « Roi épouillé » ... La citoyenne Simon avait donc dû lui couper les cheveux, les enduire de vinaigre et maintenir le tout avec un linge ou un bonnet de coton. C'est encore une méthode utilisée de nos jours ... Cette scène singulière inspira le peintre, qui au début de son incarcération, pouvait se promener librement dans sa prison, et en profita pour croquer des scènes de genre. Le dessin au lavis est intitulé « *Partie de cartes à Sainte Pélagie* ». Sa copie par le peintre Houel, au musée de Nantes, est désignée différemment : « *Louis XVII et le cordonnier Simon* ». La scène est identique, seuls quelques détails du décor diffèrent.

▪ 8 octobre 1793 : dessin attribué à David

Quelques jours plus tard, après Sainte Pélagie, nous retournons à la tour du Temple, le 8 octobre 1793. C'était le second jour de l'interrogatoire de Louis Charles destiné à le faire témoigner contre sa mère. On connaît cette infâme tentative d'Hébert qui se retourna contre les accusateurs au procès de la Reine. Le peintre David y assistait, et ne résista sans doute pas à la tentation de faire un croquis du petit prisonnier.

Seul, un dessin un peu effacé attribué à l'artiste révolutionnaire nous restitue la physionomie du petit roi lors de cette pénible séance de questions dont il ne comprenait ni le sens, ni la portée. On voit un enfant blond, aux cheveux coupés courts, à la tête ronde ; une oreille assez marquée est à moitié dissimulée sous les mèches de la coiffure. Ce qui est très notable dans ce dessin, c'est que Louis Charles est exactement habillé comme dans le lavis d'Hubert Robert, quelques jours auparavant, avec un col relevé et un jacton sans manches d'où sort une manche de chemise. C'est bien le portrait d'un enfant de huit ans, dont l'expression est difficile à interpréter un mélange d'attention un peu craintive, de demi sourire interrogateur, de bonne grâce pour désarmer le tribunal improvisé qui le harcèle de questions; mais l'innocence et la naïveté de l'enfance ne se lisent guère dans ce regard, trop mûr après les épreuves qu'il a déjà traversées et l'éducation « sans culottière » du citoyen Simon.

Tragique témoignage ! Ce sera le dernier portrait que nous aurons du petit Capet avant le départ du savetier et de sa femme, et avant les mois dits « de l'enfermement » qui se termineront par l'apparition d'un enfant bien différent, qu'un élève de David, Moriès, croquera sur le vif un an plus tard.



VII - Questions Diverses

Prochaine réunion : le 18 novembre.

La séance est levée à 17h00

Le Secrétaire Général

Édouard Desjeux